

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT

CABINET DU PRESIDENT

**ALLOCUTION DU PRESIDENT
A L'OCCASION DE LA CLÔTURE
DE LA SESSION ORDINAIRE
DE SEPTEMBRE 2014**

*Kinshasa - Lingwala
Palais du Peuple
15 Décembre 2014*

Honorables Sénateurs et cher(e)s collègues,

Ouverte le 15 septembre dernier, la présente session ordinaire se clôture ce jour, conformément aux articles 115 de la constitution et 74 du Règlement intérieur du Sénat.

Cette clôture intervient après le Discours du Président de la République sur l'état de la nation. C'est pour cela que je ne peux m'étendre. Je vous invite à méditer ce discours.

En attendant, acceptez les félicitations du Bureau pour le travail abattu au cours de cette session. Avec dix lois votées et trois initiatives de contrôle, Sans compter des rencontres parlementaires, on ne peut pas dire que nous n'avons pas suivants.

Les dix lois votées concernent les domaines suivants :

- L'organisation et le fonctionnement des services publics du Pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées ;
- La normalisation et la métrologie ;
- Le code de la famille ;
- Le statut des magistrats ;
- Le crédit-bail ;
- Les tribunaux de commerce ;
- La reddition des comptes du budget du pouvoir central de l'exercice 2013 ;
- Le budget de l'Etat pour l'exercice 2015 ;
- L'autorisation de ratification d'un traité et d'un accord.

Quant au contrôle parlementaire, il s'est exercé à travers deux questions orales avec débat et une question d'actualité.

Les deux questions orales ont été adressées respectivement au Ministre des ITPR et à celui de l'Enseignement Supérieur, universitaire et Recherche scientifique, à l'initiative de nos collègues Léopold NDOLELA et Emmanuel KISIMBA.

La question d'actualité l'a été au Ministre des Affaires étrangères, coopération internationale et francophonie, par notre collègue Ernest HAMULI.

Honorables Sénateurs et chers collègues,

Vous avez entendu la lecture de la Décision convoquant la Session extraordinaire ainsi que tout ce qu'elle contient.

La discussion principale qui va occuper se rapporte à la proposition ou au projet de loi de modification de la loi électorale.

Une fois de plus, je vous exhorte au travail bien fait.

Le Sénat vote les lois avant tout dans leur intérêt, c'est-à-dire dans l'intérêt supérieur de la Nation, et non sur des bases partisans.

L'autre point de discussion concernera les lois sur le parachèvement du processus de décentralisation. En attendant toutes ces discussions, il est temps de faire une pause pour se reconstituer.

Je vous souhaite, d'ores et déjà, de joyeuses fêtes de Noël et une excellente année 2015.

Sur ce, je déclare close la session ordinaire convoquée le 15 septembre 2014 et je vous remercie.

Léon KENGO Wa DONDO